

FIBA-SATFC
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Société par Actions Simplifiée
au capital de 273 600 €
40 rue Jean Monnet 68200 MULHOUSE
945 851 269 RCS MULHOUSE
SIRET 945 851 269 00031

58 B 126
TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE
LE JUGE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
DATE D'ENREGISTREMENT AU GREFFE 16/04/18
N° DU DEPOT: A 4418
LE GREFFIER
AN

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement
en date du 19 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept,
Le dix neuf septembre,
à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social de la société FIBA à SCHILTIGHEIM, 7 avenue de l'Europe, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Francis WASSMER préside la séance en sa qualité de président.

Monsieur Denis BERTHOLD est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 910 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés ;
- les statuts de la société.

Puis le président déclare que les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du Directeur Général ;
- Nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- Pouvoirs à donner.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission par Monsieur David GREDER de ses fonctions de Directeur Général de la société, avec prise d'effet à ce jour.

L'assemblée générale, décide de nommer Monsieur Denis BERTHOLD, né le 31 juillet 1965 à HAGUENAU (67), de nationalité française, et demeurant 29 Rue Principale, 67430 DOMFESSEL, en qualité de Directeur Général de la société avec prise d'effet à ce jour, et ce, pour une durée indéterminée.

Monsieur Denis BERTHOLD déclare avoir connaissance des limitations à ses pouvoirs telles que prévues dans le pacte d'actionnaire du groupe FIBA ainsi que dans l'article 17 des statuts, déclare accepter les fonctions de Directeur Général et affirme n'être frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que les fonctions de Directeur Général exercées par Monsieur Denis BERTHOLD ne seront pas rémunérées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et le nouveau Directeur général.



Le président de séance
M. Francis WASSMER

Le secrétaire
M. Denis BERTHOLD

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

